



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 décembre 2018

**DELIBERATION N° 240/12/2018 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE CASTELSARRASIN**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2018.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Madame, Messieurs, Daniel DONADIO, Benoit IBRES, Laurence PAGES, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Danielle AMOUROUX

**Monsieur Alain GABACH donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-10-29-005 en date du 29 octobre 2018 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération et transfert de la compétence assainissement au Grand Montauban Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2019,

En conséquence, au 1er janvier 2019, le GMCA se substitue donc de plein droit à la Commune d'Albefeuille Lagarde au sein du Syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin dans le cadre de la compétence assainissement collectif conformément aux statuts du Syndicat.

Pour rappel, ce syndicat est composé des communes suivantes :

- Albefeuille Lagarde
- Barry d'Islemade
- Castelsarrasin
- Labastide du Temple
- La Ville Dieu du Temple
- Les Barthes
- Meauzac
- Saint Porquier

Il convient donc de désigner les représentants du GMCA qui siégeront au Syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin à compter du 1er janvier 2019.

Il est à noter qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués au comité du syndicat, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal. Ainsi, le choix du Conseil Communautaire peut porter sur un conseiller communautaire ou sur un conseiller municipal d'une commune membre.

Vu les statuts actuels du Syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin, joint à la présente délibération,

La commune d'Albefeuille Lagarde est représentée par 2 délégués titulaires.

Le GMCA doit donc élire 2 délégués titulaires.

Il est précisé que les délégués siégeront, au lieu et place des conseillers municipaux, au comité du syndicat pour les seules compétences inscrites dans les statuts de la communauté, à savoir la compétence assainissement collectif.

Pour rappel, les élus suivants avaient été désignés :

	Titulaires
Commune d'Albefeuille Lagarde	Marc BOURDONCLE
	Jean COUDERC

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection de 2 délégués titulaires qui représenteront le Grand Montauban au Syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin à compter du 1er janvier 2019, dans le cadre de la compétence assainissement collectif.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Monsieur Marc BOURDONCLE
- Monsieur Jean COUDERC

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré et procédé aux opérations de vote,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire Marc BOURDONCLE et Jean COUDERC, délégués titulaires qui représenteront le Grand Montauban au Syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin à compter du 1er janvier 2019, dans le cadre de la compétence assainissement collectif.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

De sa publication le :

26 DEC. 2018

et/ou notification le :

26 DEC. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

